

**WATERLOO**DOCUMENT-ANNEXE N°9

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 27 janvier 2025

N°: MLE/MLE -

ETAIENT PRESENTS : Madame Florence Reuter, Bourgmestre;
Monsieur Charles Sohet, Président;
Madame Aisling D'Hooghe, Monsieur Cédric Tumelaire, Madame Catherine Detry, Monsieur Brian Grillmaier, Madame Célinie Leman-Brabant, Madame Bernadette Delange-Raeymaekers, Echevin(e)(s) ;
Monsieur Raphaël Szuma, Président du C.P.A.S. ;
Monsieur Etienne Verdin, Madame Bénédicte Colla-Vander Borgh, Monsieur Marc Vanrysselberghe, Madame Cindy Dequesne, Monsieur Jean Ruwet, Monsieur Jean-Michel Cassiers, Madame Fiorella Iezzi, Madame Maria-Pia Janssens, Monsieur Philippe Hermant, Madame Coralie Van Bever, Monsieur Alexis Verheyen, Monsieur Antoine Peel, Monsieur Sébastien Willems, Monsieur Frédéric Bettens, Monsieur Corentin Choufani, Monsieur Roger Van Poucke, Monsieur Adrien Lecomte, Madame Aimée Chantal Rulinda Nyirarukundo, Monsieur Claude Hautain, Madame Martine Vanhoegaerden, Madame Léa Serkeyn, Madame Nathalie Piquin, Conseiller(e)s.
Monsieur Fernand Flabat, Directeur général.

ABSENT(S) (EXCUSE(S)) :

9 / Secrétariat général - Article L1523-15 § 3 et 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Composition politique du Conseil communal - Déclarations d'apparement.

LE CONSEIL COMMUNAL, en Séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1123-1, L1234-2, L1522-4 et L1523-15;

Vu l'article 148 du Code wallon du logement;

Vu la composition des groupes politiques au sein du conseil communal :

19 Conseillers communaux "MR"

- Florence REUTER, Bourgmestre
- Aisling D'HOOGHE, Echevine,
- Cédric TUMELAIRE, Echevin,
- Catherine DETRY, Echevine,
- Brian GRILLMAIER, Echevin,
- Célinie LEMAN-BRABANT, Echevine,
- Bernadette DELANGE-RAEYMAEKERS, Echevine,
- Raphaël SZUMA, Président du CPAS,
- Marc VANRYSSELBERGHE, Conseiller,
- Jean RUWET, Conseiller,
- Maria-Pia JANSSENS, Conseillère,

- Philippe HERMANT, Conseiller,
- Fiorella IEZZI, Conseillère,
- Alexis VERHYEN, Conseiller,
- Frédéric BETTENS, Conseiller,
- Corentin CHOUFANI, Conseiller,
- Charles SOHET, Conseiller,
- Claude HAUTAIN, Conseiller,
- Nathalie PIQUIN, Conseillère,

8 Conseillers communaux "WE"

- Bénédicte COLLA-VANDER BORGHT, Conseillère,
- Coralie VAN BEVER, Conseillère,
- Cindy DEQUESNE, Conseillère,
- Jean-Michel CASSIERS, Conseiller,
- Antoine PEEL, Conseiller,
- Roger Van Poucke, Conseiller,
- Aimée RULINDA, Conseillère,
- Adrien LECOMTE, Conseiller,

4 Conseillers communaux "RC"

- Etienne VERDIN, Conseiller,
- Sébastien WILLEMS, Conseiller,
- Martine VANHOEGAERDEN, Conseillère,
- Léa SERKEYN, Conseillère,

Considérant que les élus des listes MR sont automatiquement reliés à leurs listes nationales wallonnes et qu'il doivent confirmer vouloir rester attachés à la liste MR;

Considérant que les élus des listes WE et RC peuvent déposer une déclaration d'apparement ou de regroupement;

Considérant que les élus suivants ont déposé une déclaration d'apparement ou de regroupement ou une attestation mentionnant le souhait de ne pas faire usage de l'apparement ou de regroupement auprès du Directeur général :

- Florence REUTER, Bourgmestre,
- Aisling D'HOOGHE, Echevine,
- Cédric TUMELAIRE, Echevin,
- Catherine DETRY, Echevine,
- Brian GRILLMAIER, Echevin,
- Célinie LEMAN-BRABANT, Echevine,
- Bernadette DELANGE-RAEYMAEKERS, Echevine,
- Raphaël SZUMA, Président du CPAS,
- Marc VANRYSELBERGHE, Conseiller,
- Jean RUWET, Conseiller,
- Maria-Pia JANSSENS, Conseillère,
- Philippe HERMANT, Conseiller,
- Fiorella IEZZI, Conseillère,
- Alexis VERHYEN, Conseiller,
- Frédéric BETTENS, Conseiller,
- Corentin CHOUFANI, Conseiller,
- Charles SOHET, Conseiller,

- Claude HAUTAIN, Conseiller,
- Nathalie PIQUIN, Conseillère,
- Bénédicte COLLA-VANDER BORGHT,
- Coralie VAN BEVER, Conseillère,
- Cindy DEQUESNE, Conseillère,
- Jean-Michel CASSIERS, Conseiller,
- Antoine PEEL, Conseiller,
- Roger Van Poucke, Conseiller,
- Aimée RULINDA, Conseillère,
- Adrien LECOMTE, Conseiller,
- Sébastien WILLEMS, Conseiller,

Considérant que les élus suivants n'ont pas déposé une déclaration d'apparement ou de regroupement auprès du Directeur général et n'ont pas fait usage de cette faculté :

- Etienne VERDIN, Conseiller,
- Martine VANHOEGAERDEN, Conseillère,
- Léa SERKEYN, Conseillère,

En conséquence, le Conseil communal,

PREND ACTE

Article 1er:

Des déclarations suivantes :

- Apparement au parti MR:

- Florence REUTER, Bourgmestre,
- Aisling D'HOOGHE, Echevine,
- Cédric TUMELAIRE, Echevin,
- Catherine DETRY, Echevine,
- Brian GRILLMAIER, Echevin,
- Célinie LEMAN-BRABANT, Echevine,
- Bernadette DELANGE-RAEYMAEKERS, Echevine,
- Raphaël SZUMA, Président du CPAS,
- Marc VANRYSELBERGHE, Conseiller,
- Jean RUWET, Conseiller,
- Maria-Pia JANSSENS, Conseillère,
- Philippe HERMANT, Conseiller,
- Fiorella IEZZI, Conseillère,
- Alexis VERHYEN, Conseiller,
- Frédéric BETTENS, Conseiller,
- Corentin CHOUFANI, Conseiller,
- Charles SOHET, Conseiller,
- Claude HAUTAIN, Conseiller,
- Nathalie PIQUIN, Conseillère,

- Apparement au parti Les Engagés:

- Jean-Michel CASSIERS, Conseiller
- Antoine PEEL, Conseiller,

- Roger Van Poucke, Conseiller,
- Aimée RULINDA, Conseillère,

- Apparementement au parti ECOLO:

- Bénédicte COLLA-VANDER BORGHT, Conseillère,
- Coralie VAN BEVER, Conseillère,
- Cindy DEQUESNE, Conseillère,
- Adrien LECOMTE, Conseiller,

- Regroupement sur la liste DEFI:

- Sébastien WILLEMS, Conseiller,

Article 2: Du souhait de ne pas faire usage de la possibilité d'apparementement ou de regroupement:

- Etienne VERDIN, Conseiller,
- Martine VANHOEGAERDEN, Conseillère, I
- Léa SERKEYN, Conseillère,

Article 3: L'apparementement repris à l'article 1er s'appliquera uniformément pour toutes les intercommunales dont la Commune est membre et ce, pour la durée de la présente législature.

Article 4: La présente délibération sera transmise:

- aux intercommunales wallonnes dont la Commune est membre;
- à Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique.

Article 5 : De charger le Collège communal de publier ces délibérations sur le site internet de la Commune et aux valves communales.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,
Sé/ Fernand Flabat.

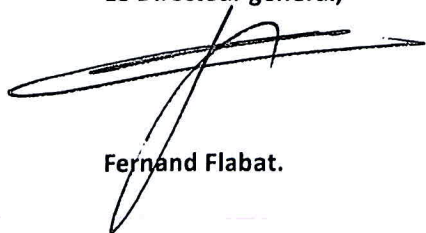
La Bourgmestre,
Sé/ Florence Reuter.

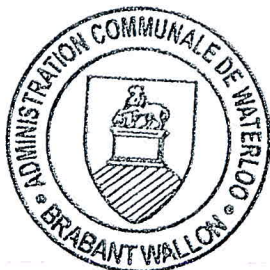
Vu pour copie certifiée conforme à l'original du point n° 9 de la séance du CONSEIL COMMUNAL en date du 27 janvier 2025.

Waterloo le 29 janvier 2025.

PAR ORDONNANCE :

Le Directeur général,


Fernand Flabat.



La Bourgmestre,


Florence Reuter.